

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Justine Pelletier

<https://www.cadre21.org/membres/985e76de034731f4643a39d4>

Date d'obtention : 2021-11-27 20:57:30

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Elle vise à uniformiser les interventions, à prendre en charge rapidement et efficacement la situation, à limiter la propagation des images et à protéger la victime et les autres élèves impliqués. Dans la majorité des cas, elle permet l'approche éducative qui augmente le sentiment de sécurité et de confiance chez les jeunes et elle circonscrit les gestes à poser par tous les acteurs.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Cela pourra guider les questions à poser afin d'éviter de nuire à une enquête en cas de geste malveillant et permettra de faire la bonne chose avec l'appareil et les images.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je vais prendre le temps de bien comprendre l'état de la situation et rassurer la victime.